



ARDENNES THIÉRACHE

6 Impasse de la Fontaine
08260 MAUBERT-FONTAINE

Tél. : 03.24.26.13.31
E mail : contact@ardennesthierache.fr

Informations générales

Date du contrôle		Date de la demande		Date de la demande de permis de construire (s'il y a)	
Habitation	Adresse				
	Code postal				
	Commune				
	Référence cadastrale				
Propriétaire	Nom, prénom				
	Adresse <small>(Si différente de celle de l'habitation)</small>				
	Code postal				
	Commune				
	Téléphone et mail				
Occupant de l'immeuble <small>(si différent du propriétaire)</small>	Nom, prénom				
	Téléphone				
Service de Contrôle SPANC	Adresse	6 Impasse de la Fontaine			
	Code postal	08260			
	Commune	MAUBERT-FONTAINE			
	Téléphone Email	03 24 26 13 31 ou 03 24 29 85 70 ou 06 46 05 00 59 assainissement@ardennesthierache.fr			

Pièces à fournir par le propriétaire

Un plan de situation de la parcelle

Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 5

Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (cf. page 5)

Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :

- Une étude de sol est recommandée permettant de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte :
 - sondages à la tarière,
 - test(s) de perméabilité,
 - tranchées ou horizon pédologique
- Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...)
- Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)

Le présent formulaire dûment complété et signé (7 pages)

Partie réservée
au contrôleur

Nature du Projet

- Construction neuve Réhabilitation de l'existant

Partie réservée au contrôleur

Réalisation du projet

- Nom et adresse du concepteur :
Tél. :
- Nom et Adresse de l'installateur prévu :
Tél. :

Mode d'emploi pour le contrôleur :

- Prendre connaissance de la totalité du dossier avant de remplir la partie réservée au contrôleur
- Cocher la réponse adéquate
- Considérer que toute réponse dans la colonne de droite entraîne un avis défavorable pour le projet

Caractéristiques de l'habitation

Résidence : principale secondaire
 Autre :

Nombre de pièces principales (PP) * :

* : Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc...)

Etudes réalisées sur le terrain

- Une étude de définition de la filière d'assainissement a-t-elle été réalisée ? OUI NON
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.
- Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? OUI NON
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

- Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? OUI NON
- Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ?* OUI NON

Caractéristiques du terrain et de son environnement

- Superficie totale de la parcelle : m2
- Superficie disponible pour l'assainissement : m2
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? OUI NON

- La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ? OUI NON

- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 Faible <5% Moyenne entre 5 et 10% Forte >10%

- **Terrain inondable ?** OUI NON Ne sait pas

Nappe d'eau présente à moins d'1 m du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) ?
 OUI NON

si oui, une dalle d'amarrage peut-être nécessaire.

- **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol)
 à dominante argileuse à dominante sableuse
 à dominante limoneuse

Présence roche à moins d'1 mètre de la surface du sol ?
 OUI NON

Autres informations nécessaires à l'examen du projet :

- Présence d'un captage (puits ou forage) sur le terrain ?
 OUI NON
- Est-il destiné à la consommation humaine ?
 OUI NON
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m

- Présence d'un captage (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ? OUI NON Ne sait pas
- Est-il destiné à la consommation humaine ?
 OUI NON Ne sait pas
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m

- **Destination des eaux pluviales**
 rejet en surface (fossé, caniveaux, ...)
 infiltration sur la parcelle
 rétention (cuve, mare...)
 autre, préciser :

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.

- La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ? OUI NON
- Y a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ? OUI NON
- Respect d'une distance minimale de 35 m ? (Arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques) OUI NON

- Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sont-ils bien séparés ? OUI NON

LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

- l'habitation
- la sortie eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

Joindre le plan de masse à votre demande

Plan en coupe du dispositif au 1/200 ou 1/500

Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

Partie réservée au contrôleur

- Le plan de masse est-il fourni ? OUI NON
Si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? OUI NON

- Le plan en coupe est-il fourni ? OUI NON
Si non, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? OUI NON
- L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est-il assuré ? OUI NON

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de pré traitement des eaux usées

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ? OUI NON
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique ? : m³
- ou**
- Volume Fosse chimique, Fosse d'Accumulation : m³

Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) :

- Fosse : Une ventilation est elle prévue ? : OUI NON
- Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? : OUI NON
- Présence Toilettes sèches ? OUI NON
- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ? OUI NON
Si oui, volume :
- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? OUI NON.
- Est-il prévu un bac à graisse ? : OUI NON
conseillé si Fosse toutes eaux à plus de 10 m
Si oui, volume :
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? OUI NON
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? OUI NON.

- Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères OUI NON
- Le volume du prétraitement est-il suffisant ? OUI NON
Si non, volume suggéré : m³
- L'implantation de la fosse est-elle cohérente avec l'accès ? OUI NON
- Une ventilation est-elle prévue ? OUI NON
- Le positionnement de la ventilation est-il correct (entrée d'air amont prétraitement, raccordement aval fosse, sortie au-dessus des locaux habités ? OUI NON
- Le volume du préfiltre est-il adapté ? OUI NON
- Un bac à graisse est-il souhaitable ? OUI NON
- Le volume du bac est-il adapté ? OUI NON
- Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue ? OUI NON
- Si fosse enfouie sous zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue ? OUI NON

Le dispositif de traitement des eaux usées

- tranchées d'épandage à faible profondeur
- lit d'épandage
- lit filtrant non drainé à flux vertical
- terre d'infiltration
- lit filtrant drainé à flux horizontal
- lit filtrant drainé à flux vertical

Si tranchées d'épandage :

- nombre de tranchées :
- longueur d'une tranchée : m
- profondeur d'une tranchée : m

Si Lit filtrant : dimensions (L, l) :

Si autres dispositifs : Filières agréées

Dénomination commerciale/Titulaire Agrément :

.....

Modèle :

N° d'Agrément :

Capacité de Traitement (en Equivalents-Habitants) : EH

Dispositifs annexes éventuels :

- Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)
 Volume de bâchée : L
- Pompe ou système de relevage**
 Volume du poste : L
- Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

Distance minimale :

- par rapport à l'habitation : m
- par rapport à la limite de parcelle : m
- par rapport aux arbres : m

L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (réseau pluvial, fossé, cours d'eau, puits d'infiltration, ...) ?

- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) :
 Si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ? OUI NON
Si oui, la joindre à votre demande

- Rejet par puits d'infiltration :
 Possédez-vous une dérogation communale ?
 OUI NON
Si oui, la joindre à votre demande
Attention : les puits d'infiltration ne sont généralement pas autorisés pour les filières compactes - voir agrément du dispositif

Partie réservée au contrôleur

- La filière prévue est-elle autorisée dans la zone ? OUI NON
- Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente...) ? OUI NON
 Préciser :

- Longueur d'une tranchée > 30 m ? OUI NON
- Le dimensionnement est-il adapté au logement ? OUI NON

- Filière réglementaire ? OUI NON

- Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? OUI NON

- Le dispositif annexe est-il adapté au projet ? OUI NON

- Distance / habitation > 5m (système Tt) ? OUI NON
- Distance / limite parcelle > 3m ? OUI NON
- Distance / végétation > 3 m ? OUI NON

ENGAGEMENTS du PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- à informer le SPANC de toute modification de son projet,
- à réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet
nous vous recommandons de faire appel à une entreprise spécialisée ayant souscrit une assurance décennale couvrant les travaux d'assainissement non collectif (en cas de doute, exiger une copie de l'attestation d'assurance),
- conformément au projet accepté, à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité
dès le début des travaux, prenez soin d'informer le SPANC afin de convenir d'un rendez-vous avec le technicien pour effectuer le contrôle de conformité « tranchées ouvertes »,
- à ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
- à s'acquitter des redevances relatives au contrôle de conception et de réalisation

Date et Signature du propriétaire :